

ENTRETIEN DE LA JEUNE PLANTATION



ARBRE TIGE 20/25 EN PORT LIBRE, GARE SAINT-ROCH

Un arbre nouvellement planté est vulnérable. Plus il est planté âgé, plus le stress qu'il va subir sera important. C'est pourquoi le suivi et l'entretien de la jeune plantation doivent être réalisés rigoureusement, en particulier durant les trois, voire quatre premières années suivant la plantation. L'arrosage est l'opération centrale de l'entretien qui va assurer la bonne reprise de l'arbre.

SUIVI GÉNÉRAL DE L'ARBRE

- Durant les 4 premières années suivant la plantation, prévoir :
 - 1 passage / semaine au printemps et en été.
 - 1 passage / mois en automne et hiver.

ARROSAGE

- Il doit s'effectuer en fonction des besoins de l'arbre (50 à 100 L suivant le type de plantation). Les 4 années suivant la plantation, un nombre minimal d'arrosage devra être réalisé pendant la période sèche, environ du 15/04 au 15/10 :
 - 1^e année : 1 arrosage / semaine.
 - 2^e année : 1 arrosage / 10 jours.
 - 3^e année : 1 arrosage / 15 jours.
 - 4^e année : 1 arrosage / mois.

Ce nombre d'arrosage est à adapter en fonction de la pluviométrie, l'arrosage devant être plus fréquent entre mai et septembre. Une sonde tensiométrique peut être mise en place au pied de la jeune plantation pour évaluer la disponibilité en eau du sol et ajuster l'arrosage.

La cuvette d'arrosage doit être reformée à chaque arrosage les premières années.

Pratiquer en début d'été le binage et désherbage du pied de l'arbre pour ameublir la couche superficielle du sol et faciliter les échanges en gaz et en eau.

TUTEURAGE

- Vérifier régulièrement que les tuteurs n'abîment pas le tronc par frottement ou étranglement. Si besoin, remettre en place les protections et ajuster les liens. Au terme de la troisième année, le tuteurage peut être retiré.

PAILLAGE

- Compléter le paillage régulièrement lorsqu'il a été dispersé ou s'est dégradé.

AMENDEMENT

- En fonction des besoins de l'arbre (contrôle visuel), un amendement organique en automne durant les trois années suivant la plantation pourra être effectué.



BLESSURE SUR TRONC DUE À UN MAUVAIS SUIVI DE TUTEURAGE DEUX POINTS



Les traitements chimiques (pesticides, antigerminatifs) **sont formellement interdits** sur l'espace public, les parcs, squares et jardins. **Il est également interdit de déverser des produits d'entretien** dans les fosses d'arbres.

TAILLE DE FORMATION

- Effectuer si besoin une taille de formation :

FICHE ENTRETIEN 3 Périodes de taille

FICHE ENTRETIEN 4 Types de taille

SUIVI PHYTOSANITAIRE

- Effectuer un contrôle visuel régulier car l'arbre reste vulnérable aux attaques de ravageurs. En cas d'attaque avérée, la lutte biologique sera privilégiée.